



ALIMENT TERRE



Crédit photo : champ en agriculture conventionnelle dans le Lot, France © CFSI, Bastien Breuil

FICHE THEMATIQUE

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Mise à jour : Septembre 2018

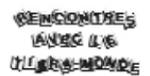
AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ILS COORDONNENT ALIMENTERRE SUR LES TERRITOIRES :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

SOMMAIRE

RESUME.....	4
LA PAC : HISTOIRE ET BILAN	4
La production est-elle suffisante pour nourrir l'UE ?	5
L'accès de tous à une alimentation de qualité est-il garanti ?	5
Quels effets du « verdissement » de la PAC sur l'environnement ?	6
La qualité sanitaire s'est-elle améliorée ?	6
Les agriculteurs peuvent-ils vivre décemment ? Le cas des agriculteurs français ...	7
L'Europe respecte-elle la souveraineté alimentaire des pays tiers ?	8
QUELLE POLITIQUE AGRICOLE POUR RÉPONDRE A CES ENJEUX ?	10
Aides aux agriculteurs.....	10
Développement rural et de l'emploi	10
Cohérence des politiques avec les pays du Sud :	10
Vers une politique alimentaire commune ?	11
ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	12
Questions d'entrée dans le débat	12
Exemples d'outils d'animation	12
Filmographie	12
Bibliographie pour aller plus loin	12

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité est un enjeu partagé par tous les pays alors que le système alimentaire, de plus en plus mondialisé, ne parvient pas à y répondre. Pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et le consommateur local ouvrent des perspectives prometteuses. L'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires du local au global est primordiale afin qu'ils contribuent à la construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Sur sa plateforme alimenterre.org, le CFSI propose des outils pédagogiques aux acteurs de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation. 15 fiches thématiques présentées sous la forme d'un kit et régulièrement actualisées, permettent de saisir les principaux enjeux et les leviers indispensables au changement. Elles incluent des conseils pour préparer les débats, des idées de jeux et d'animation adaptées aux publics visés et une bibliographie pour aller plus loin.

Ces fiches sont un support pour organiser un événement dans le cadre du Festival ALIMENTERRE (15 octobre au 30 novembre), mais aussi toute l'année. Si vous souhaitez être accompagnés dans l'organisation de votre événement, n'hésitez pas à contacter la coordination ALIMENTERRE présente sur votre territoire.

www.alimenterre.org/le-reseau-alimenterre

RESUME

La Politique agricole commune (PAC) est un sujet technique, principalement maîtrisé par des spécialistes tels que les fonctionnaires de la Commission européenne et les organisations agricoles. Face à l'importance du budget public qui y est consacré et aux effets de la PAC sur les pays du Sud, mais aussi sur l'alimentation, l'environnement, la santé, le développement rural, le bien-être animal ou encore les paysages, la PAC est devenue un sujet dont les organisations de la société civile et les citoyens s'emparent de plus en plus.

Pour la période 2015-2020, avec un budget qui s'élève à 56 milliards d'euros, la Politique agricole commune (PAC) était annoncée comme étant « plus verte et plus juste ». Or, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer la poursuite de son orientation libérale, son soutien massif à une agriculture conventionnelle et les lacunes dans les réformes proposées. Depuis plusieurs années, la confiance des agriculteurs dans cette politique a été ébranlée par sa complexité, ses incohérences et l'instabilité des dispositifs et des budgets qui leur sont alloués.

La prochaine PAC 2021-2027 se doit de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux décisifs tout en respectant la souveraineté alimentaire des pays du Sud. En favorisant des exportations agricoles à des prix artificiellement bas, elle engendre aujourd'hui de forts désavantages pour la production agricole de ces pays.

LA PAC : HISTOIRE ET BILAN

En 1945, l'Europe sort exsangue de la guerre. Les États européens s'accordent sur la nécessité de garantir la paix, ce qui passe par l'établissement de véritables liens entre eux. En 1951, cette idée s'incarne à travers la Communauté Européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France. Le but est de mettre ces productions en commun et sous une autorité supranationale. Dès 1957, cette coopération est élargie avec la **signature du Traité de Rome** qui instaure un marché commun et la libre circulation des personnes et des marchandises au sein des six États membres.

Mais l'Europe fait aussi face à une situation de dépendance alimentaire. L'Europe des six décide d'intégrer l'agriculture au marché commun. Les objectifs de la politique agricole prévus par le traité de Rome sont les suivants:

- accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en optimisant les facteurs de production ;
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- stabiliser les marchés ;
- garantir la sécurité des approvisionnements ;
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Trois principes encadrent le marché commun :

- un marché agricole unique (les barrières douanières sont supprimées entre les États membres, les règles sanitaires et les normes techniques harmonisées) ;
- la préférence communautaire (la production agricole européenne est privilégiée à celle des autres pays) ;
- la solidarité financière (les dépenses sont puisées dans un budget commun et affectées en fonction des politiques communes indépendamment de la contribution de chaque État membre).

Aujourd'hui, l'objectif politique de l'UE reste de garantir la sécurité alimentaire des 500 millions d'européens. Cette sécurité alimentaire recouvre trois dimensions : un approvisionnement suffisant en quantité ; une qualité sanitaire satisfaisante ; un accès régulier pour toutes les populations. Elle est basée sur deux piliers :

■ **1er pilier : soutien du marché, des prix et des revenus**

Historiquement, son fonctionnement était basé sur le soutien du marché, des prix et des revenus. Financées en totalité par le budget européen, les aides directes aux revenus des agriculteurs représentent environ 70 % du budget de la PAC. Introduites à l'issue de la réforme de 1992, elle garantit aux agriculteurs un revenu minimal. Au départ, ces aides « couplées » étaient fonction du type et du volume de production des fermes, incitant à produire toujours plus. Dans les années 90, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) juge que ces aides dérèglent les marchés. Aujourd'hui les aides « découplées » dépendent de la surface détenue par l'exploitant. Les Etats membres ont encore la possibilité de « coupler » une partie des aides afin de favoriser certaines productions en difficulté à condition qu'elles respectent des normes sanitaires et environnementales.

■ **2nd pilier : développement rural**

Créé en 1999, son enveloppe représente environ 25 % du budget de la PAC et finance une série de mesures cofinancées par les Etats membres : modernisation des exploitations, formation des agriculteurs, promotion du tourisme rural et de l'agriculture biologique, aides à l'installation etc.

Dans la pratique, les objectifs de ces aides entrent en contradiction : d'un côté, l'agrandissement des unités de production et le remplacement de la force de travail par une mécanisation importante et gourmande en investissement, de l'autre côté, la réponse à des enjeux sociaux et environnementaux.

La production est-elle suffisante pour nourrir l'UE ?

Les années 1960-1980 symbolisent le succès de cette politique commune : elle mène à l'autosuffisance alimentaire de l'UE. Celle-ci devient le premier producteur mondial de raisins, d'olives, de vin, de bière, de betteraves à sucre, de lait et de fromage. Mais très vite, ce succès se traduit par des excédents de production. Il y a de nombreux débats autour des « lacs de lait », « montagnes de beurre » et autres gâchis alimentaires. La surproduction qui frappe l'UE entraîne aussi des coûts de gestion des stocks. L'UE est néanmoins en déficit alimentaire. Cela signifie que son agriculture ne fournit pas l'ensemble des nutriments nécessaires à une alimentation saine. Son indépendance alimentaire n'est pas garantie. Cette dépendance vis-à-vis des importations impacte l'orientation de cultures à l'autre bout du monde. Au Brésil, les surfaces de production de soja sont passées de 1,7 million à 21,7 millions d'hectares en à peine 40 ans¹.

L'accès de tous à une alimentation de qualité est-il garanti ?

Les grandes exploitations qui bénéficient d'aides importantes ont la possibilité de proposer des produits moins chers à la vente. Ces produits issus de l'agro-industrie sont moins « sains » que d'autres mais certainement plus accessibles : prix inférieur et vente par la grande distribution. Un régime alimentaire sain reste hors de portée pour beaucoup de familles à faible revenu. Cela n'est pas sans conséquence sur l'environnement et la santé : explosion de l'obésité, diabète et maladies cardio-vasculaires.

¹ <http://www.pouruneautrepac.eu/wp-content/uploads/2009/01/rapport-soja-bd.pdf>

Selon Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'Onu sur le droit à l'alimentation (2008-2014) et co-président du Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food), « les dimensions qualitatives de l'alimentation ont été négligées au nom de la réduction des coûts, et ce sont ces ménages qui paient aujourd'hui le prix exorbitant de ces choix.

En 2013, 40 millions de personnes en Europe n'avaient pas accès à un apport énergétique quotidien suffisant (équivalent à 2 000 calories). À la réalité de la sous-alimentation s'ajoute le problème de la malnutrition : des personnes ont des carences nutritionnelles car elles n'ont pas accès une nourriture de qualité.

Quels effets du « verdissement » de la PAC sur l'environnement ?

Le verdissement est un changement majeur de la PAC 2015-2020. 30 % des aides directes sont liées au respect de trois pratiques agro-environnementales : la diversification des cultures², le maintien de prairies permanentes, la préservation de 7 % de « surfaces d'intérêt écologique » au sein de surfaces de plus de 15 hectares (haies, murets, jachères, arbres isolés, bosquets, bandes enherbées, etc.). Le non-respect de ces critères entraîne, après deux années d'infraction, une amende pour l'agriculteur correspondant au maximum à 37,5 % de ses aides directes.

L'introduction d'un « paiement vert » soumis au respect de trois critères environnementaux n'a entraîné concrètement aucune évolution dans les pratiques agricoles. C'est ce qu'affirme un audit de la Cour des comptes de l'UE du 12 décembre 2017³. De fait, la réforme de 2015 concernant « le verdissement » de la PAC s'est révélée peu probante sur plusieurs points :

- Certains critères ou certaines dérogations entrent en contradiction avec l'objectif de protection environnementale (comme l'autorisation d'épandre des pesticides sur une zone d'intérêt écologique, ou encore l'exemption de diversité d'assolement pour les monocultures de maïs).
- Les dotations relatives à ces aides sont insuffisantes. Comme elles bénéficient de co-financement, elles varient d'une région à l'autre et sont fragilisées par les politiques d'austérité budgétaire. Autre souci, le retard dans le versement des aides aux agriculteurs. En France, suite aux élections régionales de 2016, de nombreuses régions ont remis en cause les aides au maintien de l'Agriculture biologique.
- La forte dépendance des aides à la surface a tellement poussé à l'agrandissement des fermes qu'aujourd'hui l'inégalité de la répartition foncière atteint le niveau tel que le Brésil, la Colombie et les Philippines. Les exploitations favorisées sont par ailleurs celles ayant l'impact le plus important sur l'environnement⁴.

La qualité sanitaire s'est-elle améliorée ?

Suite à une série de crises alimentaires survenues à la fin des années 1990 (vache folle, bœufs aux hormones, poulets à la dioxine, etc.), l'UE a abordé la question de la sécurité sanitaire des aliments sous un nouvel angle, en exigeant une uniformisation des règles entre

² Un agriculteur doit exploiter au moins deux cultures lorsque la superficie de ses terres arables est supérieure à 10 hectares et au moins trois cultures lorsque cette superficie est supérieure à 30 hectares. La culture principale peut occuper au maximum 75 % des terres arables et les deux cultures principales au moins 95 % des terres arables.

³ «Le paiement vert reste, fondamentalement, une mesure d'aide au revenu » car 'il « n'a suscité des changements dans les pratiques agricoles que sur quelque 5 % de l'ensemble des terres agricoles » (Cour des comptes, 2017).

⁴ <http://www.accesstoland.eu/>

Etats membres⁵. La sécurité sanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires, parallèlement à leur prix, est devenue une priorité pour les citoyens.

Ces normes sont édictées de manière centralisée, déconnectées des pratiques locales et adaptées à la production agro-alimentaire industrialisée. Elles présentent souvent des freins aux initiatives de relocalisation de l'alimentation (transformation à la ferme, circuit court de distribution).

Certes la PAC impose des mesures sanitaires de production strictes mais se soucie peu des attentes sociétales sur les questions liées à l'inhalation par les agriculteurs ou l'ingestion par les consommateurs de pesticides et d'engrais azotés. Aucun outil n'incite réellement à la réduction de leur usage. Par ailleurs, une étude de l'INRA⁶ a démontré les méfaits de « l'effet cocktail » des cinq pesticides les plus courants dans l'alimentation, sur l'endommagement de l'ADN humain. Ainsi, pour des raisons évidentes de santé publique (risques de leucémie, tumeurs, troubles endocriniens etc.) et d'environnement (perte de biodiversité massive, dégradation des milieux écologiques), la réduction massive voire l'arrêt, de l'utilisation des produits phytosanitaires doit devenir une priorité de la prochaine PAC.

Les agriculteurs peuvent-ils vivre décemment ?

Le cas des agriculteurs français

La France demeure le premier producteur agricole européen avec 70,3 milliards d'euros de production agricole par an et 472 000 exploitations (dont environ 300 000 réellement professionnelles)⁷. La France traverse toutefois une crise agricole qui s'exprime de diverses manières : baisse du revenu des agriculteurs, chute de la part de l'agriculture dans le PIB, réduction du nombre des exploitations. La PAC actuelle ne parvient pas à offrir un revenu décent aux agriculteurs européens. En 2016 en France, ils seraient un tiers à avoir touché une rémunération mensuelle de moins de 350 euros⁸. Autre aspect plus dramatique encore, d'après une étude de l'Agence de santé publique, 296 agriculteurs français auraient mis fin à leurs jours entre 2010 et 2011.⁹ En France, la majorité des producteurs souffrent de relations déséquilibrées avec les différents acteurs en aval de leur filière.

Retour sur les Etats Généraux de l'Alimentation

Afin de lutter contre ces inégalités et assurer une répartition plus équitable de la valeur ajoutée, le gouvernement français a présenté le 31 janvier 2018 un projet de loi visant « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ». Ce projet de loi¹⁰, toujours en cours d'adoption en septembre 2018, est le produit des cinq mois de discussion dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation (EGA) qui se sont déroulés de juillet à décembre 2017.

Selon la plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire, malgré des annonces volontaristes du gouvernement français, le texte de loi dans sa rédaction actuelle ne devrait pas enclencher une transformation du système alimentaire. « Une place de choix était réservée aux industriels de l'agro-alimentaire et de l'agriculture conventionnelles et

⁵ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Sujets/SPS-Securite-des-aliments/La-PAC-met-l-accent-sur-la-securite-sanitaire-des-aliments>

⁶ www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Alimentation-et-nutrition/Tous-les-dossiers/Effets-cocktails-des-substances-toxiques/Effet-cocktail-des-pesticides

⁷ <https://www.touteleurope.eu/actualite/revenu-des-agriculteurs-europeens-les-raisons-de-la-colere.html>

⁸ Moyenne qui comprend également le revenu des agriculteurs exerçant une double activité.

⁹ <https://www.touteleurope.eu/actualite/revenu-des-agriculteurs-europeens-les-raisons-de-la-colere.html>

¹⁰ « Ce projet de loi vise à rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs et d'améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Parmi les mesures-phares figurent notamment la majoration de 10 % du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions. » Source : <http://agriculture.gouv.fr/projet-de-loi-ega-comprendre-le-seuil-de-revente-perde-et-lencadrement-des-promotions>

productivistes, là où les associations citoyennes, environnementales et les ONG ont été peu écoutées, bien qu'elles se soient réunies en une plateforme pour porter des positions communes"¹¹.

L'Europe respecte-elle la souveraineté alimentaire des pays tiers ?

A l'origine en 1962, la PAC visait à développer la production européenne, à garantir des revenus agricoles en introduisant des prix minima d'intervention et des prélèvements à l'importation. Or, dans le but d'accroître son potentiel commercial, l'UE s'est éloignée de l'objectif de souveraineté alimentaire pour ses Etats membres. Par ailleurs, la souveraineté alimentaire des pays en développement s'est vue régulièrement bafouée lors des négociations internationales. Les institutions de Bretton Woods (Fonds Monétaire international et Banque Mondiale) ont œuvré pour l'ouverture des marchés, disqualifiant les outils de régulation et de protection¹².

« La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers » (Via Campesina, 1996).

Incidences des exportations européennes sur les pays du Sud

- La PAC initiale fonctionnait principalement sur un système de prix garantis supérieurs au prix mondial. La CEE est ainsi devenue une des plus grosses puissances exportatrices mondiales de produits agricoles. Les subventions aux exportations ont contribué à la baisse des cours internationaux¹³, permettant à l'UE d'augmenter ses parts de marché grâce à des prix de dumping¹⁴. Par la suite, elles ont suscité de nombreuses controverses et critiques, tant de la part des pays exportateurs que de la part des pays importateurs.
- Les réformes successives de la PAC ont entraîné une forte baisse des subventions aux exportations. Le glissement vers les aides directes aux producteurs a permis la réduction des subventions aux exportations, tout en conservant la compétitivité des produits européens exportés. Ces aides n'incitent plus directement à la surproduction. Néanmoins, elles permettent d'exporter à des prix inférieurs aux coûts de production. Le dumping reste donc toujours possible même si l'UE se revendique en conformité avec les règles de l'OMC. Pour les pays en développement ne pouvant pas soutenir financièrement leur agriculture, seule une protection à la frontière¹⁵ peut permettre d'assurer des prix incitatifs à la production, un développement des filières locales et une diminution de la pauvreté.

L'exemple de la Belle de Guinée

Le Gouvernement de la Guinée Conakry a temporairement protégé son marché de la pomme de terre pour permettre la structuration de la filière « Belle de Guinée ». Cette pomme de terre locale est aujourd'hui reconnue et appréciée sur les marchés d'Afrique de l'Ouest. Il s'avère que depuis l'Accord sur l'Agriculture¹⁶ ce type de mesures serait plus

¹¹ <http://www.reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2017/12/CP-cloture-EGA.pdf>

¹² Consulter la fiche pédagogique ALIMENTERRE sur le commerce international.

¹³ L'OMC a dénoncé ces effets distorsifs sur le marché mondial.

¹⁴ Le prix de dumping se définit comme « l'introduction des produits d'un pays sur le marché d'un autre pays à un prix inférieur à sa valeur normale » valeur normale, c'est-à-dire inférieur à « un prix de vente inférieur au prix pratiqué sur leur marché national ou au coût de production » (source : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947(GATT), article 6 §1. <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-commerciale-commune.html>)

¹⁵ Droits de douanes spécifiques et/ou en impositions ad valorem sur les importations (Glossaire OMC).

¹⁶ Accord signé en 1994 à la fin du cycle d'Uruguay, lors de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

compliqué à mettre en place.

- L'UE exporte des produits hors normes, qui peuvent difficilement être écoulés sur le marché intérieur (pommes de terres, oignons), des surproductions vis à vis de la consommation européenne (lait) et des sous-produits de l'agro-alimentaire (ailes et croupions de volailles, poules de réforme). Le lait de l'UE est le deuxième produit alimentaire importé par l'Afrique de l'Ouest¹⁷. Or, c'est uniquement grâce aux aides versées dans le cadre de la PAC que le lait produit dans l'Union européenne a pu être aussi compétitif¹⁸. L'UE n'est désormais plus la seule à concurrencer les produits africains sur leurs marchés. Les volailles du Brésil ont peu à peu remplacé les volailles européennes sur les marchés arabes et africains grâce à des coûts de production plus bas.

Incidences des importations européennes sur les pays du Sud

■ Une forte dépendance des économies de certains pays

L'UE est le 1^{er} importateur mondial de produits agricoles, loin devant les États-Unis et la Chine. Une partie importante des importations européennes provient des pays en développement. Cela s'explique notamment par les relations historiques qui ont donné lieu à des accords commerciaux privilégiés¹⁹. Les exportations de ces pays répondent à la demande européenne (banane, cacao, soja, sucre) et ont généralement un accès préférentiel au marché européen. Pour les pays en développement, cette forte dépendance pour leurs exportations agricoles peut présenter des inconvénients, notamment le fait de subir frontalement la variation des prix internationaux de ces produits. L'UE a progressivement multiplié ses partenaires commerciaux alors que les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) n'ont pas cherché à diversifier leurs échanges vers des marchés plus porteurs. Ils se retrouvent donc face à de nouveaux concurrents qui bénéficient des mêmes avantages commerciaux²⁰ sur un nombre de produits agricoles croissant.

■ Une catastrophe sociale et environnementale due aux monocultures

En 1962, lors des négociations du Dillon Round du GATT²¹, la CEE a accepté une ouverture sans droits de douane de son marché protéagineux. Il s'agissait d'un accord entre l'UE et les États-Unis. De fait, elle se retrouve aujourd'hui totalement dépendante des importations, principalement de soja (sous forme de graines et de tourteaux), pour l'alimentation de son bétail. L'UE est même devenue le 1^{er} importateur mondial. Les monocultures intensives d'oléagineux (soja, palme), produites pour la plupart en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et destinées au marché européen, génèrent des externalités négatives tant au niveau environnemental qu'au niveau social. La déforestation implique l'expulsion d'agriculteurs familiaux, souvent exploitants coutumiers ne disposant pas de titres formels de propriété. Cette concentration des terres, combinée à l'éviction des petits producteurs, augmente l'exode rural et vient amplifier la pauvreté des villes. Elle favorise aussi une résurgence de l'esclavage, notamment au Brésil.²²

¹⁷ BROUTIN Cécile, LEVARD Laurent, GOUDIABY Marie-Christine, 2018, Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local », Paris, Gret, 100 pages. URL: <http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/1088-rapport-synthese-etude-lait-afouest-gret-cfsi2.pdf>

¹⁸ Voir fiche thématique Elevage-viande-lait, pour plus d'informations sur la filière lait.

¹⁹ (Accords de Cotonou, Accords euro-méditerranéens, accords MERCOSUR etc.)

²⁰ A travers « un système de préférence généralisée ». « Dans ce système, les pays développés appliquent des droits de douane plus bas aux produits en provenance des pays plus pauvres. » <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/systeme-de-preferences-generalisees-spg.html>

²¹ GATT accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

²² Hervé Théry, « Les paradoxes des « sans-terres » et de l'esclavage rural au Brésil », Hérodote 2015/1 (n° 156), p. 50-72.

QUELLE POLITIQUE AGRICOLE POUR RÉPONDRE A CES ENJEUX ?

Alors que la PAC 2015-2020 arrive à son terme, le processus de négociation de la nouvelle PAC est déjà lancé. Elle devra répondre à nombreux enjeux : accès de tous à une nourriture saine et de qualité, revenus décents pour les agriculteurs, adaptation et atténuation au changement climatique, préservation des écosystèmes et de la biodiversité, développement rural, solidarité avec les pays du sud, etc. En somme, la PAC est un des leviers fondamentales pour un système alimentaire durables et solidaire, respectueux du droit à l'alimentation. De nombreuses voix s'élèvent pour y répondre.

Aides aux agriculteurs

- **Améliorer la résilience technique et économique** face aux divers aléas en encourageant davantage l'autonomie des paysans dans le pilotage de leur activité, une réduction de leurs coûts de production et une diversification des systèmes de production. Le but est de tendre vers un système agroalimentaire européen durable qui assure une rémunération des paysans à des prix justes et stables.
- **Enclencher une transition vers l'agroécologie** grâce à la réorientation des paiements. Les paiements de la PAC peuvent constituer un levier financier afin de réorienter et relocaliser les filières agro-alimentaires. Les critères d'allocation devraient se baser sur une triple conditionnalité : sociale, environnementale et économique. Certaines organisations proposent que les aides deviennent des compensations pour les services environnementaux rendus par les agriculteurs ayant des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.
- **Assurer la qualité des productions agricoles** européennes en renforçant notamment les normes réglementaires sur les pesticides.

Développement rural et de l'emploi

- **Améliorer le dispositif d'aide à l'installation** des nouveaux agriculteurs pour faciliter la transmission des fermes et l'accès au foncier et faire face à l'urgence du renouvellement des actifs agricoles.
- **Plafonner les aides à la surface et/ou les conditionner au nombre d'actifs employés.** Cela limiterait la course à l'agrandissement des fermes qui pousse à une production de masse fortement mécanisée incompatible avec des pratiques agroécologiques et qui empêche l'accès au foncier des candidats à l'installation agricole et favorise la spéculation foncière.

Cohérence des politiques avec les pays du Sud²³ :

- **La PAC doit être cohérente avec les politiques de développement** de façon à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et être en accord avec la déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU (1948).
- **L'exception agricole et alimentaire.** Il est impératif que l'alimentation ne soit pas considérée comme une marchandise comme une autre. Elle ne doit pas être soumise aux mêmes règles et aux mêmes accords commerciaux que les autres marchandises..

²³ À ce sujet consulter : Les notes de csud N°11, janvier 2018, *Politique agricole commune et accords de partenariat économique: quelle cohérence avec le développement des agricultures familiales et paysannes du Sud ?* URL : <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Notes-de-SUD-n%C2%B011-CPD-et-PAC-et-APE-2.pdf>

Vers une politique alimentaire commune ?

- Il n'existe pas de politique alimentaire européenne. Notre alimentation est façonnée par une diversité de cadre politique et légal (agriculture, environnement, commerce international, santé, climat énergie, éducation, développement rural, etc.) en grande partie développée et mise en œuvre de manière cloisonnée.
- IPES Food « International panel of experts on sustainable food system » a lancé un processus de recherche, de réflexion et d'engagement sur 3 ans au niveau européen afin de faire avancer l'idée d'une politique alimentaire commune qui réponde à ces enjeux complexes²⁴.
- **La démocratie alimentaire** : promouvoir un processus démocratique délibératif à toutes les échelles de prise de décision et de mise en œuvre opérationnelle afin d'y associer les citoyens, ainsi qu'une diversité d'instances publiques chargées de l'alimentation, de la santé, des territoires, de l'environnement et d'organismes privés.

La société civile s'organise pour la PAC post 2020

Dans le cadre des négociations pour la politique agricole de l'UE post 2020, des plateformes inter-organisations allemande et française, composées toutes deux d'organisations paysannes, de protection de la nature et de l'environnement, de solidarité internationale, de protection des consommateurs et du bien-être animal, appellent à une réforme ambitieuse de la PAC. En France, la plateforme *Pour une autre PAC* demande aux décideurs politiques de transformer l'actuelle PAC en PAACTe (pacte fondé sur une nouvelle politique agricole et alimentaire commune). <https://pouruneautrepac.eu/>



²⁴ http://www.ipes-food.org/images/Reports/CFP_conceptnote_FR.pdf

ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Ci-après vous trouverez une sélection de propositions d'outils d'animation, films et bibliographie pour préparer vos événements. N'hésitez pas à contacter le Pôle ALIMENTERRE de votre région pour vous faire accompagner.

Questions d'entrée dans le débat

La PAC permet-elle une production suffisante pour nourrir l'UE ? La PAC respecte-t-elle la souveraineté alimentaire des pays tiers ? La PAC favorise-t-elle la qualité sanitaire ? La PAC permet-elle aux agriculteurs de vivre décemment ?

Exemples d'outils d'animation

Jagros : Sur les sentiers du lait, ADG, SOS Faim, VSF. Disponible sur : http://jagros.be/ressources/fiche_lait.pdf

WWF, (2013). *Agri-mythes, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne face aux faits*. URL:

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/wwf_agri-myths_eu_cap_2013.pdf

Confédération Paysanne, (2013). *Tout comprendre sur la PAC : pas cap d'expliquer la PAC ?*, Edition envie de paysans. URL:

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/735_infographie_pac_enviedepaysans_complet.pdf

Filmographie

Green Peace (2018), *vidéo sur la PAC*, 2018. En ligne :

<https://www.facebook.com/greenpeacefrance/videos/10156389605277458/>

La planète lait, A. Pichler, Arte, 2017, Sélection ALIMENTERRE 2018. En ligne :

<http://www.alimenterre.org/la-planete-lait-0>

Bibliographie pour aller plus loin

Commission Agriculture et Alimentation (C2A). *Politique agricole commune et accords de partenariat économique : quelle cohérence avec le développement des agricultures familiales et paysannes du Sud ?* Les Notes de Sud N° 11, janvier 2018, p.4. URL:

<https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Notes-de-SUD-n%C2%B011-CPD-et-PAC-et-APE-2.pdf>

Le contenu de ce document produit pour le programme ALIMENTERRE relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Fondation Olga Triballat Noyal. Le contenu de cette fiche n'engage pas les experts qui l'ont amendé et que nous remercions : Taguy Martin et Aurélie Catallo.



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

